

SEANCE DU 28 JUIN 2021

Date de convocation : 19 juin 2021

Date d'affichage : 20 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt huit juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Salle de Convivialité, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Nadia CHETTOUH, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Secrétaire de séance : Mme Christine BISSON.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 MAI 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 10 mai 2021.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les conclusions rendues par la Commission d'Appel d'Offres au sujet de la réfection des chemins de l'Hôtel Es Adde et de La Lande Hurel ainsi que l'aménagement du virage situé dans le bas du Bourg qui s'est réunie le 10 juin 2021. Quatre entreprises ont répondu, le devis présenté par l'entreprise COLAS étant le moins disant, après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de conforter les conclusions de la Commission, à savoir retenir l'entreprise COLAS pour un montant de travaux de 32 689,10 € HT soit 39 226,92 € TTC.

TRAVAUX

Monsieur le Maire fait un point avec les membres du Conseil Municipal sur l'état d'avancement des travaux d'amélioration énergétique de la Mairie, de remplacement du système de chauffage de la Salle des Fêtes et d'aménagement de trottoirs dans le bas du Bourg.

Il leur précise notamment l'octroi de subventions possibles (DETR, ...).

De plus, Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal trois devis de géomètres LALLOUET, BELLANGER et GEOMAT reçus par Monsieur RUAULT du Conseil Départemental de la Manche relatifs à la réalisation d'un plan topographique sur les voies communales n° 4 et 7.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis le moins disant du géomètre GEOMAT pour un montant de 1 200 € TTC.

Il leur propose aussi d'établir une convention de maîtrise d'œuvre avec le Conseil Départemental de la Manche et la Commune.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

Enfin, il leur propose de lancer l'étude des travaux de rénovation de la Mairie avec Monsieur VOISIN du Conseil Départemental de la Manche.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition

DEVIS SALLE DES FETES

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise FOUCHARD de COUTANCES relatif au remplacement de l'inverseur propane à la Salle des Fêtes d'un montant de 296.94 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce devis.

SITUATION FINANCIERE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la situation financière de l'assainissement collectif.

Il leur précise que suite à la délibération prise le 12 avril 2021 le budget est à nouveau équilibré.

CONSOMMATION D'EAU

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de consommation d'eau de la Commune 2019/2020.

Il leur précise notamment qu'il y a une légère sous consommation liée au confinement.

SITUATION DES IMPAYES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état des impayés de cantine arrêté au 15 juin 2021. Celui-ci fait ressortir un montant de 1 805 €. Il précise d'autre part que toutes les mesures ont été mises en place pour le recouvrement des factures.

CANTINE A 1 EURO

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dispositif cantine à 1 euro tarification sociale des cantines.

Il leur précise notamment que cette tarification sociale des cantines consiste à proposer des tarifs différents aux familles, en fonction de leurs revenus. La prise en compte du nombre d'enfants du foyer est également recommandée.

Il s'agit d'une tarification progressive, modulant le coût pour l'utilisateur par différentes tranches de prix, calculée sur la base des revenus ou du quotient familial.

Les différentes tranches de prix, librement fixées par la Commune, doivent néanmoins faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal (ou Conseil Communautaire pour les EPCI) (L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces tarifs s'appliquent à l'ensemble des élèves écoles maternelles et élémentaires de la Commune, qu'ils y résident ou non.

Monsieur le Maire leur propose de mettre en place ce dispositif.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition et décident de fixer les différentes tranches de prix suivantes :

1^{ère} tranche CAF-MSA : quotient familial < 511 €, repas facturé à 0.80 €,

2^{ème} tranche CAF-MSA : quotient familial situé entre 511 € et 620 €, repas facturé à 1.00 €,

3^{ème} tranche CAF-MSA : quotient familial > 620 €, repas facturé à 3.30 €.

EPARAGE

Monsieur le Maire fait un point avec les membres du Conseil Municipal sur l'éparage qui n'est toujours pas effectué par l'entreprise FATOUT.

De plus, il leur propose d'établir une convention en précisant une date butoir et des pénalités.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

VITESSE DANS LE BOURG

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les conclusions rendues par le Conseil Départemental de la Manche concernant les mesures de vitesses prises devant l'Eglise pendant la période du 30 avril au 6 mai 2021.

Il leur précise notamment que les vitesses pratiquées par 85 % des usagers sont de l'ordre de 38.3 km/h dans le sens vers la Route Départementale n° 341 et 39.2 km/h dans le sens vers la Route Départementale n° 141.

De ce fait, Monsieur le Maire précise que l'aménagement prévu dans le bas du Bourg devra prendre en compte ces éléments.

RAPPORTS SATESE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de visite effectué par le SATESE pour les stations d'épuration du Bourg et de l'Aubrière.

En ce qui concerne la station du Bourg, l'eau épurée est de bonne qualité physico-chimique pour ce type de traitement, l'élimination de la pollution azotée et carbonée est assurée, la coloration marron observée dans le premier bassin est due à la présence d'une grande quantité de daphnies dans l'eau, les berges se dégradent toujours à cause des ragondins, malgré un piégeage régulier et l'entretien de la station et de ses abords est régulier et satisfaisant.

En ce qui concerne la station du village de l'Aubrière, l'eau épurée est de qualité physico-chimique moyenne, l'élimination de la pollution azotée n'est que partielle, les roseaux se développent très bien et il y a peu de mauvaises herbes dans les casiers et l'entretien de la station et de ses abords est régulier et satisfaisant.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du PLUi se déroulera le 19 juillet 2021 à 18 h 00 à la Mairie afin d'élaborer la future zone de terrains constructibles.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 30 août 2021 à 20 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.